



VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

FICHE DE COMMUNICATION

Développer sans bruit les principes qui sous-tendent le développement durable à travers ses projets, c'est l'objectif recherché par la Commune de Verrières-le-Buisson.

Restauration de la Maison Benoist :

Cette ferme du XIXème de centre bourg avait été très dégradée et ne présentait plus les conditions d'accueil du public exigées par la réglementation. Après une longue phase de concertation et une étude diagnostic portant sur l'analyse historique du bâtiment ainsi que son état, la Commune a décidé de restaurer ce bâtiment afin qu'il puisse accueillir les activités des jeunes de 16-20 ans de la Commune et de lui restituer son caractère de bâtiment d'habitation d'une belle ferme de centre ville du XIXème siècle.

Arboretum / Herbier / Ville Arboretum :

La Commune est propriétaire d'un arboretum recelant 200 arbres sur une surface de 3 hectares. Cette réserve naturelle a été restaurée et réaménagée afin d'améliorer sa qualité scientifique et son accueil.

A travers le concept de Ville Arboretum, la Commune souhaite développer le langage botanique urbain afin d'affiner l'identité de la Commune. D'autre part, ce concept qui s'appuie sur une charte, affirme le caractère patrimonial de l'arbre et de la biodiversité.

L'herbier R. de Vilmorin est un patrimoine de la biodiversité. Il recèle 56.600 planches d'herbier, de nombreuses aquarelles et une belle collection de documents liée à la botanique et à l'amélioration des plantes. Une exposition itinérante et une malle pédagogique ont été réalisées afin de faciliter l'accès des administrés à ce patrimoine.

Une charte de valorisation de la réserve a été signée avec le Conseil Régional et permet de proposer, toute l'année, des animations et des événements autour de l'arbre, l'arboretum et la biodiversité.

Présentation et mise en valeur des espaces verts et des paysages :

Réhabilitation de la décharge, restauration des paysages d'antan, chantier d'insertion.

Une décharge de 12000 m² située derrière le collège, entre le bois de Verrières et la zone préservée de la Vallée à la Dame, a poussé la Commune à se saisir du problème. Après avoir acquis les terrains, la collectivité a fait réaliser une étude diagnostic préalable afin de déterminer la nature et les risques potentiels d'une telle décharge.

Il a été décidé de la réhabiliter et d'y implanter un parc forestier et un parcours de cross équestre.

Adresser toute correspondance à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 86 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex

Téléphone : 01 69 53 78 00 Télécopie : 01 60 11 90 30

site Internet : verrieres-le-buisson.fr



VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

Après avoir réalisé des forages de suivi des écoulements d'eau, la décharge a été enfermée dans un chausson. Celui-ci est constitué de 10 mètres d'épaisseur d'argile, d'une bâche spéciale doublée d'un géotextile enfermant des drains et de 8 mètres d'épaisseur de sablon (soit près de 40.000 m³ de sablon). Le tout est recouvert de terre végétale constituée en partie de composte issu de déchets verts de nettoyage du stade, des vases issues du curage du lac et des sablons les plus argileux.

Au moins 30 hectares de terrain agricole en friche sont en cours d'acquisition afin de restaurer les paysages agricoles ; verger-potager-vignoble, qui occupaient d'antan le coteau des Rinsolles et le Vallon de la Vallée à la Dame.

Un chantier d'insertion concernant en moyenne 11 personnes a été organisé par la Commune pour assurer les travaux de nettoyage, défrichage, sylviculture et aménagement nécessaire à la reconstitution des paysages d'Antan et de la réhabilitation de la décharge.

Ce chantier qui doit porter sur trois ans est géré par l'Association Etude et Chantier.

Les espaces agricoles ainsi libérés seront confiés à des Verriérois ou à une Association pour le maintien de l'agriculture paysanne.

Gestion de l'Eau et Assainissement :

Gestion des eaux pluviales au stade des Justices et au stade Robert Desnos.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Justices, la Commune a décidé de mettre en œuvre tous les moyens possibles à même de réduire au maximum l'évacuation des eaux de surface dans le réseau des eaux pluviales. L'objectif recherché est même zéro eau pluviale. De ce fait, les parcelles seront aménagées de citernes et de puisards.

L'aménagement est conçu afin de favoriser les zones d'écoulements naturels et de réduire les surfaces imperméables et le déplacement des eaux de pluie.

Le stade des Justices est en gazon synthétique ce qui lui permet d'être très perméable et de pouvoir, le cas échéant, accepter une inondation d'une lame d'eau de 10 cm. L'ensemble des eaux de drainage et de surface est conduit dans les noues dotées de puisards favorisant la percolation.

Le stade Robert Desnos était arrosé avec de l'eau de ville alors que dans le même temps, les aménagements périphériques, tennis, voirie, tribune, généraient de grande quantité d'eau pluviales évacuées vers les réseaux et la Bièvre.

Ce constat a conduit la Commune à faire réaliser un réservoir enterré, de 60 m³. celui-ci récupère les eaux de pluie. Une pompe permet de récupérer cette eau et de l'utiliser pour l'arrosage du stade. Cet aménagement a été réalisé avec le concours des sociétés Hydrocyller et Amitef.

Economie des ressources :

Crèche HQE Louise de Vilmorin – construction bois – chaufferie au bois – salon de la construction durable.

Crèche HQE Louise de Vilmorin : cette crèche de 45 berceaux a été conçue et réalisée dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnement. Le surcoût dû à la mise en œuvre de cette démarche est évalué à 10 % pour un montant de 1.600.000 €.

Adresser toute correspondance à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 86 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex

Téléphone : 01 69 53 78 00 Télécopie : 01 60 11 90 30

site Internet : verrieres-le-buisson.fr



VERRIÈRES-LE-BUISSON (ESSONNE)

L'ensemble de 14 cibles a été pris en compte. Toutefois, l'accent a porté sur la qualité de l'intégration du bâtiment dans son environnement, la gestion des énergies, la qualité du chantier, la qualité des matériaux quant à la santé et la sécurité, la récupération des eaux de pluie.

Construction en bois

Les constructions en bois permettaient d'utiliser des matériaux renouvelables. Le mode de construction en bois nécessite une préfabrication en atelier ce qui génère des économies d'énergie, de matériaux et de moyens. Le bois de part sa légèreté et sa souplesse permet une forte adaptabilité.

Ainsi la Commune a réalisé deux extensions d'école, 4 classes, un club house et des vestiaires pour le nouveau stade en construction bois.

Chaufferie au bois :

La Commune dispose d'un gisement de bois important constitué par les bois issus de la forêt de Verrières et ceux des élagages des arbres de la Commune.

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau marché et du nouveau Centre Administratif en cours de construction, s'est posé la question du mode de chauffage de ce bâtiment.

Dans un souci d'économie, des ressources de la planète, la Commune a pris la décision d'installer, en Centre Ville, une chaufferie au bois d'une puissance nominale de 200 KW et consommant 4,8 tonnes de plaquettes de bois par an.

Cet aménagement permettra de chauffer l'ensemble des bâtiments publics du centre ville : Mairie, Centre Administratif, Marché, Gymnase, Ancien Bâtiment des Services Techniques. Cette chaufferie permettra de réaliser une économie d'énergie de 95,3 % de CO2 et de SO2.

Cette réalisation à l'étude devrait voir le jour en mai 2007. la Commune est assistée de la société Girus et a l'appui de l'ADEME et de l'ARENE.

Coût de l'opération : 260.000 €

Salon de la construction durable :

De nombreux Verriérois ayant observé les modes de construction mis en œuvre par la Commune, viennent se renseigner aux Services Techniques. Il a été constaté que l'information en matière de Construction Durable – Haute Qualité Environnement est peu disponible pour les particuliers. Afin d'aider les personnes qui souhaitent construire ou restaurer, la Commune organise un salon de la Construction Durable où sont présentés de très nombreux stands présentant les nouvelles technologies et les techniques traditionnelles en matière de construction durable. Deux conférences et une visite de site permettent d'éclairer certains points. Une invitation à ce salon est proposée aux personnes venant déposer une demande de Permis de Construire ou de Travaux. Une campagne d'affichage et d'information est réalisée dans les semaines précédant le salon.

Adresser toute correspondance à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 86 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex

Téléphone : 01 69 53 78 00 - Télécopie : 01 60 11 90 30

site Internet : verrieres-le-buisson.fr